

Nombre de membres dont le
Conseil est composé : 206

Présent(s) : 138

Représenté(s) : 39

Votant(s) : 177

Excusé(s) : 15

Absent(s) : 14

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND
REIMS**

SEANCE DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 2024

Le jeudi 26 septembre 2024 à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 20 septembre 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Reims sous la présidence de M. Arnaud ROBINET.

Étaient présents :

M. Azzedine AIT-IHADDADENE, M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jean-Marie ALLOUCHERY, M. Franck ASSELIN, Mme Maryline BAILLY, M. François BARONNET, Mme Caroline BARRÉ, M. Patrice BARRIER, Mme Katia BEAUJARD, Mme Valérie BEAUVAIS, M. Patrick BEDEK, M. Marcel BENCIVENGO, M. Christian BERLOT, Mme Florence BERTHON, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, M. Francis BLIN, Mme Brigitte BLONDEAU, M. Christophe BLOT, M. Bertrand BOILLY, M. Denis BOUDVILLE, M. Francky CARON, M. Corentin CENTA, M. Fabien CHARPENTIER, M. Hervé CHEF, M. Conrad CHER, M. Cédric CHEVALIER, Mme Catherine CHOPART, M. Patrice CHRETIEN, M. Dany CHRISTOPHE, M. Bruno COCHEMÉ, Mme Sarah DA COSTA, M. Alain DE CEULENEER, Mme Marie DEPAQUY, Mme Anny DESSOY, M. Gilles DESSOYE, Mme Anne DESVERONNIERES, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Robert D'HARCOURT, Mme Randa DIYA, Mme Touria DOUAH, M. Thomas DUBOIS, M. Martial DUPIN, Mme Patricia DURIN, M. Cyrille DUTERNE, M. Jean-Pierre FORTUNÉ, M. Claude GACHET, Mme Audrey GARDEBLED, M. Pascal GARNOTEL, Mme Laurence GARUS, M. Pierre GEORGIN, Mme Isabelle GERARD, M. Charles GERMAIN, M. Damien GIRARD, M. Stéphane GOMBAUD, M. Charles GOSSARD, M. Jean-Jacques GOUAULT, M. Vincent GUY, M. Nicolas HABARE, M. Pascal HARLAUT, M. Dominique HENIN, M. Serge HIET, Madame Véronique HURBOUC, M. Michel HUTASSE, M. André JACOB, M. Franck JACQUET, Mme Muriel JACQUIOT, Mme Martine JOLLY, M. Jean-Pierre JOREZ, M. Michel KELLER, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Chantal LANTENOIS, Madame Ghislaine LECLERE, M. Guy LECOMTE, M. Dominique LEDEME, M. Eric LEGER, M. Antoine LEMAIRE, M. Frédéric LEPAN, M. Jean LETISSIER, M. Denis LHOTELAIN, M. Pierre LHOTTE, M. Thibault LOCQUARD, Mme Jacqueline LOPATA, M. Pascal LORIN, Mme Colette MACQUART, M. Christophe MAHUET, M. Eric MALTOT, M. Jean MARX, M. Frédéric MASSONOT, M. Claude MAUPRIVEZ, M. Emmanuel MAZINGUE, Mme Laure MILLER, Mme Nathalie MIRAVETE, M. François MOURRA, M. Patrice MOUSEL, M. Francis MUNIER, Mme Marie-Bernadette NEYRINCK, M. Arnaud NININ, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, M. Claude PIQUARD, M. Jean-Christophe POINS, M. Denis PONCELET, M. Kevin PONCIN, Mme Nadine POULAIN, M. Eric QUENARD, Mme Evelyne QUENTIN, M. Pierre REANT, M. Germain RENARD, M. Arnaud ROBINET, M. Mario ROSSI, Mme Claudine ROUSSEAU, Mme Marie ROZE, M. André SECONDE, M. Jean-Luc SENE, Mme Armelle SIMON, M. Patrick SIMON, M. Michel SUPPLY, M. Alain TOULLEC, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Marcel VERGEZ, M. Vincent VERSTRAETE, M. Jean-Marie VIEVILLE, M. Alain WANSCHOOR, M. Philippe WATTIER, M. Bernard WEILER, M. Patrick PONSART (suppléant de M. Bruno ARIZZI), Henri DARCQ (suppléant de M. Thierry DESIRA), M. Frédéric WUIBOUT (suppléant de M. Jérôme FORTIER), Mme Céline OUDIN (suppléant de M. Didier HENRIET), Mme Estelle SAVOUROUX (suppléant de M. Thierry JOBART), M. Gérard DEPIT (suppléant de M. Alain MICHELON), M. Thierry LEROUX (suppléant de Mme Anne-Sophie ROMAGNY)

Étaient représenté-e-s :

M. Jacques AMMOURA a donné pouvoir à Franck NOEL, M. Edouard BARON a donné pouvoir à Charlotte D'HARCOURT, Mme Marie-Hélène BASTOGNE a donné pouvoir à Michel KELLER, Mme Nathalie BELAMY a donné pouvoir à Gilles DESSOYE, M. Romain BONHOMME a donné pouvoir à Christophe MAHUET, Mme Gabrielle BRICOUT a donné pouvoir à Alain WANSCHOOR, M. Philippe CHARDONNET a donné pouvoir à Jean-Christophe POINS, M. David CHATILLON a donné pouvoir à Elizabeth VASSEUR, Mme Valérie CHAUMET a donné pouvoir à Fabien CHARPENTIER, Mme Valérie CORDEBAR a donné pouvoir à Stéphane GOMBAUD, M. Nicolas DARGENT a donné pouvoir à Isabelle GERARD, M. Eric DELFORGE a donné pouvoir à Marie DEPAQUY, M. Alban DOMINICY a donné pouvoir à Raphaël BLANCHARD, M. Jean-Luc DUBOIS a donné pouvoir à Pascal HARLAUT, Mme Patricia GRAIN a donné pouvoir à Eric QUENARD, M. Jean-Pierre GRISOUARD a donné pouvoir à Jean LETISSIER, Mme Jeanne JACQUET a donné pouvoir à Ghislaine LECLERE, Mme Cathy LAURIN a donné pouvoir à Colette MACQUART, Mme Bénédicte LE PANSE a donné pouvoir à Badia ALLARD, M. Julien LEPITRE a donné pouvoir à Michel SUPPLY, Mme Zabbau LIMAN a donné pouvoir à Dominique LEDEME, Mme Catherine MALAISÉ a donné pouvoir à Nadine POULAIN, Mme Véronique MARCHET a donné pouvoir à Arnaud ROBINET, Mme Orélie MINGOLLA a donné pouvoir à Laurence BILLY, Mme Agathe MOUGENOT a donné pouvoir à Touria DOUAH, Mme Annie PERRARD a donné pouvoir à Frédéric MASSONOT, Mme Marie-Thérèse PICOT a donné pouvoir à Mario ROSSI, Mme Sylvie PORET a donné pouvoir à Robert D'HARCOURT, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Randa DIYA, M. Guy RIFFÉ a donné pouvoir à Francis BLIN, Mme Marie-Inès ROMELLE a donné pouvoir à Pascal LABELLE, M. Jean-Pierre RONSEAUX a donné pouvoir à Marcel VERGEZ, M. Jean-Marc ROZE a donné pouvoir à Nathalie MIRAVETE, M. Philippe SALMON a donné pouvoir à François MOURRA, Mme Mounya TAGGAE a donné pouvoir à Patricia DURIN, M. Patrick TCHANGA a donné pouvoir à Dimitri

LOUDIN, M. Bernard THIERY a donné pouvoir à Franck ASSELIN, M. Freddy THOMAS a donné pouvoir à Emmanuel MAZINGUE, M. Daniel VAQUETTE a donné pouvoir à Jean-Marie VIEVILLE

Étaient excusé-e-s :

M. Jean-Pierre ARNAUD, M. Thierry BRIANÇON, M. Christophe CORBEAUX, Mme Catherine COUTANT, Mme Laurence DEPLAINE, M. Sébastien DOLÉ, Mme Kim DUNTZE, M. Jean-Louis FARARD, Mme Evelyne FRAEYMAN-VELLY, M. Régis FRANCQUE, M. Alain HIRAUULT, M. Jean MICHEL, M. Dominique POTAR, Mme Marie-Noëlle RAINON, M. André TETENOIRE

Étaient absent-e-s :

M. Eric AMMEUX, M. Paul-Vincent ARISTON, M. Jean-Robert AUGUSTE, M. Raymond AYALA, M. Franck BAILLY, M. Vincent BENNEZON, M. Nicolas CARNOYE, M. Jacky CHOPIN, Mme Cécile CONREAU, M. Frédéric DECHAMPS, Mme Maryse LEQUEUX, Mme Marie-Claire LESIEUR, M. Patrice MOREL, M. Christophe PATINET

N'ont pas pris part au débat et au vote :

M. Raphaël BLANCHARD, Mme Gabrielle BRICOUT, M. Conrad CHER, Mme Anny DESSOY, M. Cyrille DUTERNE, Mme Martine JOLLY, M. Frédéric LEPAN, M. Thierry LEROUX, Mme Catherine MALAISÉ, M. Patrick PONSART, Mme Nadine POULAIN, M. Germain RENARD, M. Bernard WEILER, M. Frédéric WUIBOUT

Secrétaire : Claudine ROUSSEAUX

Vice Secrétaire : Katia BEAUJARD

Votes :

Pour : 162 Contre : 0 Abstention : 1

**COMMUNE DE REIMS
PLAN LOCAL D'URBANISME
RÉVISION ALLÉGÉE LES RÉGATES RÉMOISES
APPROBATION**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-31 à L.153-35, et L.153-11 et suivants,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2019 relatif à la composition du Conseil communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu les statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale de la Région de Reims approuvé le 17 décembre 2016,

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Reims, approuvé le 27 juin 2024,

Vu la délibération n°CM-2021-255 du Conseil municipal de Reims du 27 septembre 2021 demandant à la Communauté urbaine du Grand Reims de prescrire la révision allégée n°2 « Les Régates rémoises » de son PLU pour modifier le périmètre de l'Espace Boisé Classé présent sur la parcelle de la rue Clovis Chézel afin de permettre l'extension du hangar à bateau du cercle nautique des régates rémoises et créer un nouveau périmètre d'espace boisé classé au moins équivalent,

Vu sa délibération n°CC-2021-293 du 18 novembre 2021 prescrivant la révision allégée n°2 « Les Régates Rémoises » du PLU de Reims et en définissant les objectifs,

Vu la décision n°BC-2021-116 du Bureau communautaire du 9 décembre 2021 définissant les modalités de concertation,

Vu la délibération n°CM-2023-445 du Conseil municipal de Reims du 18 décembre 2023 donnant un avis favorable sur le bilan de la concertation et l'arrêt de projet de révision allégée « Les Régates Rémoises » du PLU de Reims,

Vu sa délibération n°CC-2023-305 du 21 décembre 2023, tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de révision allégée « Les Régates Rémoises » du PLU de Reims,

Vu l'avis n°MRAe 2024AGE15 de la Mission Régionale d'Autorité environnementale du 23 février 2024,

Vu le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint qui s'est déroulée le 17 avril 2024,

Vu l'arrêté n°DUPAARM-2024-028 de Madame la Présidente de la Communauté urbaine du Grand Reims du 29 avril 2024 soumettant à enquête publique unique le projet de mise en compatibilité du PLU de Reims avec déclaration de projet « Déchetterie Europe » et sur le projet de révision allégée du PLU de Reims « Régates Rémoises »,

Vu l'enquête publique qui a eu lieu à l'Hôtel de Ville de Reims et sur le site internet de la Communauté urbaine du Grand Reims du mardi 18 juin au mercredi 17 juillet 2024,

Vu l'avis des personnes publiques consultées,

Considérant que les remarques émises par les personnes publiques associées justifient des adaptations mineures du projet de révision allégée qui sont détaillées et justifiées dans l'additif au rapport de présentation,

Vu le rapport et les conclusions favorables du commissaire enquêteur,

Vu la délibération n°CM-2024-287 du Conseil municipal de Reims du 23 septembre 2024 émettant un avis favorable à l'approbation de la révision allégée « Régates Rémoises » de son PLU,

Vu le dossier d'approbation de la révision allégée « Les Régates Rémoises » du PLU de Reims,

Vu l'avis du bureau communautaire du jeudi 19 septembre 2024,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

d'approuver le dossier de révision allégée n°3 « Les Régates Rémoises » du PLU de Reims tel qu'annexé,

La présente délibération fera l'objet d'une publication électronique pendant deux mois sur le site internet de la Communauté urbaine du grand Reims, d'une publication électronique durant deux mois sur le site internet de la commune, et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en sous-préfecture, de l'accomplissement des mesures de publicité et de sa publication sur le géoportail de l'urbanisme.

Les documents listés ci-après font partie intégrante de la délibération transmise au contrôle de légalité:

- additif au rapport de présentation,
- OAP,
- plan de zonage de la révision allégée,
- évaluation environnementale,
- le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Communautaire de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Le Président de la Communauté urbaine du Grand Reims

Arnaud ROBINET



Le Secrétaire
Claudine ROUSSEaux



Le Vice-Secrétaire
Katia BEAUJARD



Certifié exécutoire compte tenu de la publication sur le site internet de la Communauté urbaine du Grand Reims le 30 septembre 2024 et de la réception en Préfecture le 30 septembre 2024. Identifiant : 051-200067213-20240926-218464-DE-1-1